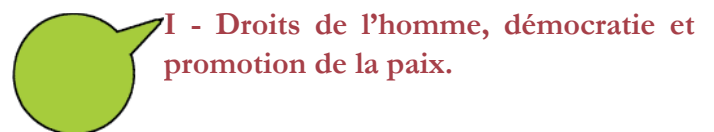


La Francophonie : une politique pour la culture, l'éducation et les droits de l'homme dans le contexte de la mondialisation

Sylvie Bancod - Spécialisée en Francophonie et Relations Internationales au sein de Uni-Lyon 3



I - Droits de l'homme, démocratie et promotion de la paix.

À l'occasion du 20 mars dernier, date qui célèbre partout dans le monde la Francophonie et en particulier la ratification du Traité de Niamey en 1970, voici quelques éléments qui marquent et caractérisent globalement la politique francophone. Pour apporter ces éléments, il faut tout d'abord analyser les quatre grands axes qui représentent les missions prioritaires dont s'est dotée la francophonie. Ces axes sont :

- ▶ paix, démocratie, et droits de l'homme ;
- ▶ diversité linguistique et culturelle ;
- ▶ langue française, formation et éducation ;
- ▶ développement durable et coopération économique.

Parmi les différents objectifs que se fixe la Francophonie, on trouve un axe véritablement politique. C'est celui qui concerne les droits de l'homme, la démocratie et la promotion de la paix. Cet objectif politique est mentionné dans l'article 1 de la Charte de la Francophonie adoptée à Antananarivo en 2005. Officiellement, l'action de la Francophonie est articulée autour de trois grands axes :

- ▶ promouvoir les droits de l'Homme, ainsi que la gouvernance et la culture démocratiques.
- ▶ promouvoir l'état de droit en renforçant les capacités des institutions judiciaires et la diffusion de l'information juridique.

► promouvoir la paix et la sécurité humaine en renforçant les capacités d'alerte précoce, et en accompagnant les processus de transition.

► pour comprendre cette construction politique de la Francophonie, il nous faut retenir deux déclarations ici essentielles, celle de Bamako de 2000 ainsi que celle de Saint-Boniface en 2006. Ce sont ces deux déclarations qui ont fourni à la Francophonie les grandes orientations et les cadres d'action précis et ambitieux.



A - *Les deux dates majeurs de la Francophonie politique : les déclarations de Bamako et Saint-Boniface*

La déclaration de Bamako au Mali en 2000 sur la démocratie, les droits et la liberté. S'il y avait une phrase importante à retenir de cette Déclaration, ce serait que « Francophonie et démocratie sont indissociables ». À partir de là, le reste de la Déclaration en est le prolongement. Pour résumer les engagements pris à Bamako :

- la consolidation de l'État de droit ;
- la tenue d'élections libres, fiables et transparentes ;
- la promotion d'une vie politique apaisée ;
- la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des Droits de l'Homme.

La Déclaration de Saint-Boniface au Canada en 2006 sur la prévention des conflits et la sécurité humaine.

De la même manière, s'il fallait retenir une idée principale de la Déclaration de Saint-Boniface, ce serait que la Francophonie y a affirmé haut et fort la volonté d'orienter son action en coopération avec les organisations internationales (ONU) et régionales (Union Africaine) et de promouvoir ainsi la collaboration en vue de répondre aux grands problèmes du 21^{ème} siècle. Réciproquement, cette volonté de reconnaître les autres organisations comme des interlocuteurs prioritaires est un moyen pour la Francophonie d'être reconnue en retour comme un acteur légitime de la scène internationale. Lors de cette déclaration, les membres de la Francophonie ont mis l'accent sur trois questions majeures en termes de géopolitique :

- la prévention des conflits et la lutte contre une certaine pérennisation des conflits dans les

pays du sud ;

► la question du désarmement dans la promotion de la paix ;

► l'aggravation des inégalités entre les pays du nord et du sud.

Ces deux Déclarations que nous venons de voir sont donc les cadres qui définissent les orientations de la Francophonie pour les questions de démocratie, des droits de l'homme et de la paix. Jusqu'ici, nous sommes restés dans l'ordre du discours. Dans la seconde partie, nous verrons comment ceux-ci se traduisent dans les actes, nous verrons quels sont les moyens mis en œuvre par la Francophonie pour mener à bien ces objectifs politiques.

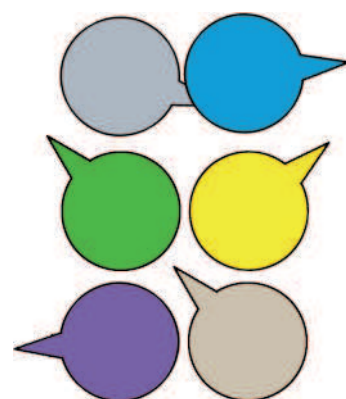


B - *Mise en œuvre des orientations politiques*

Dans la première partie, nous nous sommes focalisés sur les grandes orientations promulguées par les Déclarations de Bamako en 2000 et de Saint-Boniface en 2006. Comme nous l'avons dit, la Francophonie s'est donné des objectifs politiques que sont la valorisation de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'État de droit et la prévention des conflits. Une fois ces grandes orientations dégagées, il convient d'analyser leur mise en pratique au sein de l'espace francophone. Ainsi, après la question du « quoi », il s'en suit la question du « comment ».

C'est-à-dire, comment sont mises en œuvres les Déclarations et les Résolutions, par quels outils ? Depuis le dixième « Sommet des Chefs d'États et de Gouvernements » de 2004 à Ouagadougou au Burkina Faso, la Francophonie s'est dotée d'un outil d'action pertinent : le « Cadre Stratégique Décennal 2005 - 2014 ».

Celui-ci formule les orientations stratégiques et les principes directeurs qui s'imposent à la programmation de l'OIF (*Organisation Internationale de la Francophonie*) et des opérateurs de la Francophonie. Ce Cadre permet de recentrer les actions de la Francophonie en fonction des priorités déterminées par les différents sommets. Outre son avantage en termes de



visibilité de l'action francophone, il permet d'éviter une forme d'éparpillement des politiques francophones en imposant une feuille de route claire et compréhensible par tous.

C'est donc en concordance avec cette feuille de route que sont construites les Programmes de l'OIF. Ces Programmes précisent les modalités d'action de la Francophonie dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de la prévention des conflits. Si l'on veut connaître les actions menées par la Francophonie dans le domaine qui nous intéresse ici, il faut se reporter à la Programmation quadriennale 2006 - 2009 que l'on trouve en ligne sur le site de l'OIF.

Dans la mission II intitulée « Missions, objectifs stratégiques et programmes », on trouve dans le second chapitre « Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme », l'ensemble des actions menées budget à l'appui par la Francophonie. Il ne serait pas pertinent ici de détailler l'ensemble des programmes menés, à titre d'idée, ce chapitre comporte une cinquantaine de pages.

On peut juste dire qu'il se divise en deux objectifs stratégiques, qui correspondent d'ailleurs aux deux grandes Déclarations que j'ai présentées au début de cette partie : Bamako en 2000 et Saint Boniface en 2006.

II. La langue, l'éducation et la formation

A - Les résolutions des sommets sur la langue, l'éducation et la formation

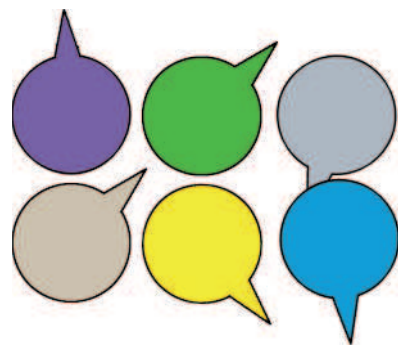
Un des axes prioritaires de l'action francophone est sa politique orientée vers l'éducation et vers la langue. Un certain nombre de résolutions adoptées lors des Sommets Francophones témoignent de cette volonté politique. En effet, les questions de l'éducation, de la formation et de la promotion de la langue française mais aussi du multilinguisme demeurent centrales et sont toujours d'actualité pour la Francophonie.

A partir des premiers sommets, les chefs d'État et de Gouvernement adoptent des résolutions sur la langue et l'éducation. Parmi elles on peut énumérer la résolution relative au centre de recherche et d'étude de langues :

▶ village du Bénin, adoptée au III Sommet à Dakar, en 1989 ;

▶ la résolution sur l'usage du français dans les organisations internationales, IV Sommet, Chaillot, 1991 ;

▶ la résolution sur la langue française, XII Sommet, Québec, 2008.



Toutes ces résolutions démontrent la politique continue de la Francophonie en faveur de la langue française et de l'éducation. La langue française est la pierre angulaire de la Francophonie, c'est l'outil le plus important de l'action francophone et de la politique internationale de la Francophonie. La politique de la Francophonie vise au rayonnement de la langue française dans les pays non francophones et les organisations internationales.

En prenant le cas du village du Bénin, qui, en tant que centre de recherche et d'étude de langues, a joué un rôle important dans le renforcement des programmes de formation continue des étudiants et de perfectionnement des professeurs de français, on pourrait expliquer l'intérêt de la communauté francophone d'inscrire le Village du Bénin comme projet de la francophonie dans les programmes de celle-ci. Il s'agit là de la politique d'expansion du français vers les pays non francophones.

La Francophonie soutienne les initiatives prises par le gouvernement togolais en ce qui concerne l'orientation et l'organisation de ce centre. Actuellement le Togo est le membre de la Francophonie, donc les résolutions de ce genre peuvent être le premier pas vers l'adhésion de nouveaux membres.

Un des buts de la Francophonie est de donner à la langue française un nouvel élan, la possibilité d'être parlée par une partie importante du monde actuel, la possibilité de garder un rôle prépondérant dans les Organisations Internationales. Pour atteindre ce but, la Francophonie doit mener une lutte acharnée dans le monde de globalisation où le basic english tend inexorablement à s'imposer.

Les résolutions sur le rôle du Français dans les organisations internationales adoptées au IV Sommet à Chaillot en 1991 et au V Sommet en Ile Maurice, en 1993, démontrent cette volonté de mener une action inlassable



et concertée qui vise à permettre l'adoption, dans les organisations où elles font encore défaut, de résolutions linguistiques à l'exemple des résolutions de l'ONU (Résolution 56/262 adoptée par l'Assemblée générale.

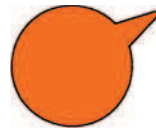
Multilinguisme, 15 février 2002).

Il s'agit également, pour la Francophonie, de favoriser le recrutement de fonctionnaires internationaux francophones. On peut donc dire que la Francophonie mène une action de lobbying linguistique au sein des plus hautes instances internationales. Dans ses résolutions la Francophonie propose ainsi de créer des groupes francophones au sein des Organisations Internationales et de favoriser la qualité de la traduction et de l'interprétation en formant des spécialistes dans ces domaines.

En outre, la Francophonie demande de mettre en place des réseaux informatiques permettant de travailler avec la terminologie spécialisée et aussi elle propose d'augmenter le nombre de livres et de documents français dans les bibliothèques et dans les centres de documentation internationaux. Ces résolutions évoluent d'une à l'autre et débouchent à la compréhension de plus en plus approfondie de l'importance de la langue française et, notamment, dans l'éducation ; cette compréhension se reflète dans une des dernières résolutions, celle sur la langue française, adoptée au XII Sommet au Québec, en 2008.

Il s'agit de la coordination des efforts, de la coopération des opérateurs et des autres aires linguistiques pour pouvoir agir ensemble en faveur du plurilinguisme. Les chefs d'État et de gouvernement proposent de conclure un pacte linguistique sur l'utilisation du français sur les territoires des pays membres.

En outre, cette résolution englobe et développe tout ce qui a été proposé avant en ce qui concerne le renforcement des programmes de formation initiale et continue des enseignants, le développement des systèmes de formation professionnelle et technique et des campus numériques au sein de l'espace francophone, les programmes visés à l'approfondissement de la connaissance de la Francophonie etc.



B - *La mise en œuvre des résolutions sur la langue, l'éducation et la formation*

Dans le domaine de l'éducation c'est surtout l'AUF (*Agence Universitaire de la Francophonie*), l'opérateur principal de la Francophonie, qui assure la mise en œuvre des projets éducatifs. La Francophonie à travers l'AUF s'est résolument engagée dans la mise en œuvre d'un vaste dispositif d'appui aux universités du Sud.

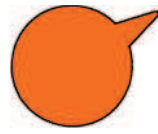
Celui-ci se caractérise par l'installation en leur sein de structures technologiques modernes facilitant les travaux de recherche des enseignants, chercheurs et étudiants en fin de cycle en leur permettant d'accéder en ligne aux documents et informations dont ils ont besoin. Parallèlement au travail d'implantation de structures, l'AUF s'investit dans le CIFFAD (*Consortium international francophone de formation à distance*) dont elle devient un acteur dynamique.

Pourtant, la langue et l'éducation restent des points sensibles de l'action francophone. Elles se retrouvent mal armées face à des réalités suivantes :

- ▶ le développement spectaculaire de l'utilisation du Globish ;
- ▶ en ce qui concerne la production et la diffusion de la recherche : pour être reconnus et validés au niveau européen et mondial, on peut estimer que les travaux doivent être rédigés, exposés et publiés en anglais, les instances de validation favorisant les travaux en langue anglaise ;
- ▶ la tendance à angliciser les Organisations Internationales, à produire des documents internationaux en anglais ;
- ▶ le retour des pays vers leurs langues nationales et l'abandon du français qui est souvent considéré comme un outil du néocolonialisme. Le problème d'identification linguistique, du rôle du français au niveau étatique ;
- ▶ la menace de disqualification de la langue française au sein de la Francophonie causée par son élargissement ;
- ▶ le manque des moyens - le problème de l'éducation de base, etc.



III. La question de la diversité culturelle et linguistique: une priorité de la Francophonie



B - La consécration: la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles



A - Grand Baie (1993) et Beyrouth (2002) ou exception culturelle et dialogue des cultures

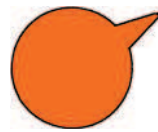
Depuis l'évènement du 11 Septembre 2001, la guerre en Irak, le conflit israélo-palestinien et la montée des revendications identitaires et ethniques au cours de ces dernières années, la Culture se place désormais au début et à la fin de tout processus de compréhension des phénomènes sociaux.

Il est désormais convenu de se convaincre que les biens immatériels et symboliques, stock de connaissance, de savoir, de savoir-faire, de pratiques, de manière de sentir, de voir et d'être, sont enjeux de lutte et plus encore à l'ère de l'uniformisation planétaire marquée par un « choc des Civilisations » pour parler comme Samuel Huntington.

Saisir la Culture aux prises de la différence c'est préalablement poser la question de la diversité culturelle qui a fait couler beaucoup d'encre et jusqu'à ce jour occupe nombre de chercheurs, d'universitaires, de mouvements associatifs, d'Organisations internationales. C'est dans cette optique que l'Organisation internationale de la Francophonie, à travers ses Sommets et les orientations politiques et doctrinales qui en découlent, considère le respect de la diversité culturelle et linguistique comme la condition préalable des rapports sociaux mais aussi la condition permanente de leur reproduction.

L'heure est alors au dialogue des cultures et à la synthèse des différences afin de consolider les échanges entre les civilisations. Pour la Francophonie, il faut opter sans délais pour une autre mondialisation, plus humaniste où les biens culturels ne seront plus considérés comme de

simples marchandises mais comme des biens communs de l'Humanité qu'il faut préserver.



C - Les politiques francophones de mise en œuvre de la diversité culturelle et linguistique

Aujourd'hui il est de notoriété publique que l'Organisation internationale de la Francophonie joue un rôle pionnier dans le dialogue des cultures, l'entente entre les peuples, la promotion des langues, de l'éducation pour tous, la prévention et la gestion des conflits dans le monde, la coopération au service d'un développement durable profitable pour le présent et pour les générations à venir.

Les décisions, orientations et politiques de la Francophonie dans ces domaines-là sont nombreuses et variées. Mais quelles sont les conditions réelles de mise en œuvre ou d'application de ces mesures issues de la Conférence des chefs de gouvernement ayant le français en partage?

Il convient de rappeler que la Francophonie, malgré sa présence affirmée sur tous les fronts de la Mondialisation, ne dispose pas de traité, rendant ainsi sa personnalité juridique incertaine et sa politique non contraignante à l'égard des pays qui font partie de l'Organisation.

Néanmoins des résolutions et des avis solennels sont adoptés occasionnellement par l'Assemblée parlementaire francophone, l'organe consultatif de la Francophonie,

rappelant, encourageant ou recommandant les pays membres à tenir compte de telle déclaration ou principes de tel sommet, de ratifier telle convention ou traité, en un mot, d'assurer le suivi de l'orientation politique et doctrinale de la Francophonie.

On peut aisément remarquer que les politiques de mise en œuvre de l'orientation doctrinale de la Francophonie sont purement impulsées par l'organe consultatif, l'assemblée parlementaire francophone et/ou par le comité internationale de suivi devenu *Conseil permanent de la Francophonie*. Mais il n'existe aucune contrainte juridique vis-à-vis des États francophones qui n'appliqueraient pas les recommandations et résolutions issues de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement ayant le français en partage.

La Charte de la Francophonie de Antananarivo de 2005, logée dans la coquille institutionnelle de Niamey (1970) amendée à Hanoi en 1997, ne permet aucunement à la Francophonie d'avoir le statut juridique qu'elle mérite au regard du droit international et à l'instar des systèmes internationaux tels que l'ONU.

Mais sa longue marche vers la poursuite de ses objectifs inscrits dans le cadre stratégique décennal, ses acquis et sa réputation dans le monde ne peut qu'encourager sa présence au banquet de la mondialisation dont elle se veut l'analyste la plus avertie.



IV. Les résolutions du sommet relatives à la francophonie économique et au développement durable

La vocation initiale de la Francophonie est, on le sait, purement culturelle et technique. Mais au cours de son évolution, cette ambition n'a pas empêché la Francophonie d'aborder des questions économiques ou de développement. Dès l'institution de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du Français en 1986 et surtout à partir du Sommet de Dakar de 1989, les questions économiques (A) et de développement durable (B) font partie de son agenda.



A - La Francophonie économique

Les questions économiques ont toujours fait partie des préoccupations des Chefs d'État et de gouvernement des Pays ayant le français en partage. Ainsi, conscients

de l'importance de l'économie en général et des affaires en particulier, ils créent lors de leur deuxième sommet tenu du 2 au 4 septembre 1987 à Québec (Canada), le Forum Francophone des Affaires, devant faciliter l'émergence des hommes d'affaires francophones. Réunis dans le cadre de leur III Conférence à Dakar (24-26 mai 1989), ils prennent une résolution sur la détérioration des termes de l'échange et les incidences de l'effondrement du prix des produits de base.

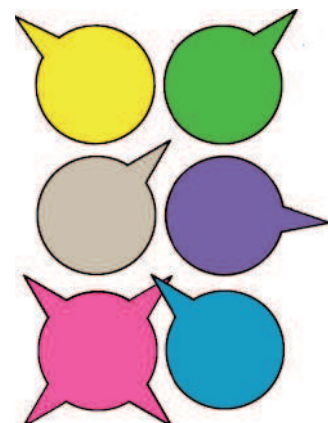
En effet, déplorant la situation économique des PED (*Pays En voie de Développement*) durement affectée par la conjoncture internationale défavorable (Chute des prix des produits de base, détérioration des termes de l'échange, dette, ...), les chefs d'État et des gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, à travers cette résolution :

- ▶ appellent à une intensification des efforts, dans toutes les instances appropriées, pour parvenir à un meilleur équilibre entre les prix à l'exportation des matières premières et des produits de base des pays en voie de développement et les prix des produits importés des pays industrialisés ;

- ▶ plaident en faveur des échanges et d'un système de prix justes et rémunérateurs pour une transformation sur place des matières premières des pays en développement avec l'adoption de mesures concrètes pour permettre la commercialisation de ces produits transformés sur les marchés internationaux ;

- ▶ s'engagent dans la recherche de solutions nouvelles et durables au problème de l'endettement à poursuivre la réflexion et la concertation entre pays créanciers et pays débiteurs au niveau de toutes les instances appropriées, notamment dans le cadre d'une Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique, préconisée par l'OUA (*Organisation de l'Unité Africaine*).

Toutefois, c'est au Sommet de Hanoi (1997) initialement consacré aux questions économiques, que la Francophonie entend prendre une allure véritablement économique, avec l'adoption du plan d'action de Hanoi. C'est un ensemble de principes et de programmes mobilisateurs (adoptés à Cotonou), autour des grands enjeux de l'heure : liberté, paix, démocratie et droits de l'homme, éco-



nomie et développement (durable), éducation, recherche et développement... il définit également le cadre de mise en œuvre et de suivi des grandes orientations adoptées.

Dans le domaine spécifique de l'économie, il s'agit d'entreprendre les efforts nécessaires en vue de la mise en œuvre de l'espace de coopération économique francophone. Certes, conçu plutôt comme un processus qu'un aboutissement, comme un réseau de coopération s'appuyant sur les organisations mondiales et régionales existantes et cherchant à faire fructifier une plus-value commune aux pays francophones, cet espace a pour objectifs ou principes directeurs :

- ▶ la satisfaction des besoins essentiels et fondamentaux des populations ;
- ▶ le libre accès réciproque au marché, l'ouverture du marché ;
- ▶ la non-discrimination entre États et partenaires économiques - L'appui aux PED - Le respect du cadre juridique multilatéral existant ;
- ▶ la cohérence et coordination de tous les secteurs publics et privés.

Le sommet de Québec (2008) qui se tenait dans un contexte de crise économique et financière internationale, a donné l'occasion à la Francophonie de prendre position sur cette question d'importance mondiale. Ainsi, la Conférence, consciente des effets de la crise internationale sur l'économie des pays francophones et des conséquences sociales qui en découlent sur les conditions d'existence des populations, a pris une résolution appelant les différents acteurs à participer activement au renforcement du système financier international afin de le rendre plus cohérent et à soutenir, en particulier, une réforme visant la transparence, la solidité bancaire, l'intégrité et l'amélioration de la gouvernance économique mondiale.

Elle demande de soutenir la tenue urgente d'un sommet international à ce sujet. Aussi invite-t-elle la communauté francophone à renforcer la solidarité et la coopération économique entre les pays membres, promouvoir une meilleure gestion des ressources, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance dans le secteur des industries d'extraction.

Ella a, entre autres, encouragé une adhésion plus large à l'ITIE (*Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives*) et à promouvoir la RSE (*Responsabilité Socia-*

le des Entreprises); Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont constaté que les changements climatiques constituaient un défi important et ont convenu de développer leur coopération dans ce secteur.



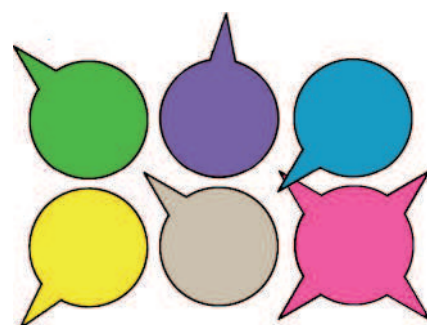
B - La politique francophone en matière de développement durable

Dans le domaine spécifique du développement durable et de l'environnement, on peut constater que la Francophonie a toujours fait siennes les préoccupations de la communauté internationale relatives aux conséquences des gaz à effet de serre et les changements climatiques qui en découlent. Ainsi, dès 1987 au sommet de Québec, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage décide de créer l'IEPF (*Institut pour l'Énergie et l'Environnement de la Francophonie*).

Cet organe d'expertise et de conseil est chargé d'étudier les questions qui menacent l'environnement, voire la planète en général. Il mène des actions dans les domaines prioritaires tels que l'eau douce, l'énergie, la lutte contre la désertification, la gestion durable des forêts, des océans et des mers.

Poursuivant dans ce sens, le sommet de Dakar (1989) adopte une résolution sur l'environnement, à travers laquelle les chefs d'État et de gouvernement des pays francophones conviennent :

- ▶ que la préservation de la vie sur notre planète, sous ses multiples formes, est une responsabilité qui incombe à toutes les nations et à tous les peuples ;
- ▶ que tous les participants au processus de développement devraient accorder la priorité aux mesures qui favorisent un développement économique dans le respect de l'environnement ;
- ▶ que l'atmosphère et les océans sont des richesses communes inestimables qui doivent être gérées et protégées avec le plus grand soin contre toutes les formes d'abus ;
- ▶ qu'il faut renforcer les institutions internationales existantes du système des Nations Unies chargées des que-



sions d'environnement et de protection du climat et de la biosphère ;

▶ qu'il faut poursuivre les efforts en vue de l'élimination complète des CFC (*ChloroFluoroCarbones*) contrôlés d'ici 1999 au plus tard ;

▶ qu'il faut définir et mettre en œuvre une stratégie énergétique qui favoriserait la maîtrise et l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables non polluantes, notamment l'énergie solaire ;

▶ que les activités humaines qui contribuent à la déforestation, à la désertification et à la destruction des terres arables doivent faire l'objet d'une attention particulière et que les politiques doivent être élaborées pour restaurer les régions endommagées ;

▶ d'appuyer le concept de développement durable, tel que défini par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, pour affirmer l'interdépendance entre l'économie et l'environnement ;

▶ de se féliciter de la tenue en 1992 d'une Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement ;

▶ d'inviter tous les États à souscrire à la Déclaration de la Haye sur l'environnement ;

▶ de considérer qu'en vue d'assurer la mise en œuvre des principes énoncés dans la Déclaration de la Haye, il convient d'engager dans les meilleurs délais des négociations pour trouver des solutions aux problèmes liés au réchauffement du climat, en mettant l'accent sur une convention sur la protection du climat et en s'appuyant notamment sur les travaux entamés par l'Assemblée d'Ottawa et les autres travaux en cours menés dans ce domaine ;

▶ d'encourager tous les États à adhérer au protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;

▶ de décider la convocation d'une Conférence des ministres francophones chargés de l'environnement.

En 2004, lors de leur IXe rencontre, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, adoptent plusieurs résolutions, notamment la Résolution sur le FMS (*Fonds Mondial de Solidarité*) ainsi que La Déclaration de Ouagadougou consacrée à « la Franco-

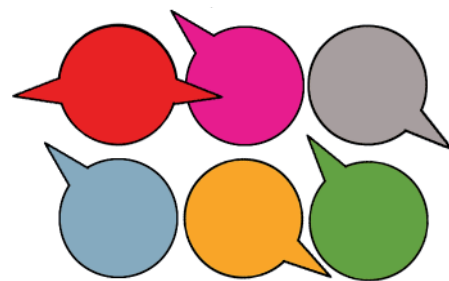
phonie, un espace solidaire pour un développement durable ».

La Déclaration de Ouagadougou également adoptée lors de

cette rencontre de haut niveau, rappelle l'importance attachée par la Francophonie à une vision globale du développement durable. Les dirigeants francophones estiment que « le développement sera durable s'il repose sur cinq piliers, à savoir la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles, un progrès économique inclusif et continu, un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation, des garanties de démocratie et d'État de droit à tous les citoyens et une large ouverture à la diversité culturelle et linguistique. »

C'est au Sommet de Québec (2008) que les dirigeants des pays francophones prennent conscience de la gravité des défis environnementaux à l'échelle de la planète et sont particulièrement préoccupés par le danger que représentent les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité biologique.

Constatant que les changements climatiques menacent tous les membres de la Francophonie et surtout parmi les plus vulnérables à ce phénomène, les PEID (*Petits Etats Insulaires En Développement*), les pays les moins développés, les pays ayant des zones côtières de faible élévation et ceux menacés par la sécheresse et la désertification, et que cette situation interpelle la solidarité de l'espace francophone, ils adoptent la *Déclaration sur l'Environnement, le développement durable et les changements climatiques*.



Conclusion

Depuis la naissance de la Francophonie politique à l'occasion du Sommet de Dakar (mai 1989), le projet politique des États francophones a connu une évolution remarquable. Les déclarations, résolutions et plans d'actions qui ont suivi Dakar ont progressivement élargi le champ d'intervention de la Francophonie en lui permettant non seulement d'élaborer des règles et des exigences de principes, mais aussi d'évaluer empiriquement la pertinence de ses méthodes et la portée de sa philosophie.

La Conférence des Chefs d'États et de gouvernement ayant le français en partage, organe suprême de la Francophonie, constitue, de fait, un réservoir d'initiatives et de propositions pour relever les défis de la Francophonie dans la Mondialisation. Et de la Francophonie des défis, on peut relever quatre axes prioritaires bien définis dans le Cadre de Ouagadougou (2004). Dans le domaine de la formation et de la recherche, l'équipe francophone s'est dotée d'un opérateur spécialisé dont les actions en faveur de la mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants au sein de l'espace francophone sont très significatives.

Cet opérateur, l'AUF, constitue un levier incontournable dans la poursuite des objectifs de la Francophonie. Il faut aussi ajouter la création des Chaires Senghor de la francophonie qui se poursuit lentement mais de manière sûre et irréversible.

L'AUPELF (*Association des Universités Partiellement ou Entirement de Langue Française*) qui regroupe plus de 170 universités francophones reste, de surcroît, un acquis fondamental dans le secteur francophone de l'éducation et de la formation. Là, où la francophonie paraît absente c'est la prise en charge de l'éducation des tout-petits, de la maternelle au primaire. Se voulant politique, la Francophonie s'est vaillamment investie dans la prévention et la gestion des conflits entre les pays ayant le français en partage. Les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006) reflètent la portée idéologique de la Francophonie en matière de respect des droits et des libertés des peuples, encourageant ces derniers à œuvrer



pour la paix et la démocratie dans l'espace francophone, et par diffusion, dans le monde entier.

Certains principes démocratiques ne pouvant être respectés sans un strict respect de la diversité des cultures, les Sommets de l'Île Maurice (1993) et de Beyrouth (2002) ont été les pierres angulaires sur lesquelles ont gravité la politique francophone en matière de diversité et de dialogue des cultures. La Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles a donné un nouveau souffle à l'espoir francophone.

La Francophonie économique, depuis longtemps objet de débat et de discussion, a retenu l'attention des Sommets de Dakar (1989), de Hanoi (1997) et tout récemment, sous l'influence de la crise économique et financière de niveau micro et macro-économique, de Québec (2008). L'expérience montre simplement que la politique économique de la Francophonie souffre d'un manque d'unicité et de cohérence de la part des États membres.

Qui oserait poser l'épineuse question de la « monnaie unique » en Francophonie? Ni souhaitable pour certains États ni envisageable pour d'autres, la Francophonie économique reste belliqueuse avec des réalisations assez minces. Néanmoins dans le domaine de la coopération économique et d'aide aux pays les moins avancés, les puissances de la Francophonie font preuve d'un altruisme fraternel.

L'annulation de la dette pour certains pays de l'Afrique au sud du Sahara retient quand l'attention. La politique francophone en matière de développement durable s'est surtout soldée par une résolution sur l'environnement (Dakar 1989), à Ouagadougou (2004) dont le thème portait sur « *La francophonie, un espace solidaire pour un développement durable* », par l'adoption d'un Fonds mondial de solidarité au même Burkina Faso, et enfin Québec 2008 avec l'environnement, le développement durable et les changements climatiques priorités fondamentales.

Au regard de ce qui précède, il ressort nettement des politiques et actions de la Francophonie, une volonté sans cesse renouvelée, comme le souhaitait Senghor, de placer l'homme au centre de toutes les préoccupations de notre temps.

